



Agression physique + violation de domicile

Par **Sandrine57**, le **04/02/2017** à **01:23**

Bonsoir,rnrnSvp aidez moi je ne sais plus quoi faire je vous explique j'ai une voisine un peu spéciale genre personne âgée qui ne supporte pas les enfants bref et depuis un moment je subi un véritable harcèlement moral via sa tappe constamment a ma porte pour des broutis etc...et dernièrement elle ma envoyer son mari ex-policier municipal (tout le temps ivre) qui a frapper violemment sur ma porte le temps de me lever du fauteuil il s'est introduit chez moi et ma sauter a la gorge en me secouant devant mes 3enfants âgés de 2ans'4ans'et 7ans il me hurler dessus en me tirant par le colback sort je vais te tuer j'ai réussi a m'extirper de justesse ensuite sa femme la tirer par le bras hors de mon appartement.mes enfants était en état de chocs en pleurent depuis ils font des cauchemars etc...Svp aidez moi je suis impuissant et ayant contacter la gendarmerie ils sont venu et appartement il sen sort nickel la discussion entre lui et les gendarmes ont durer 2mn appartement c'est un collègue de boulot a la rztraite .Que faire Svp je peut pas laisser passer des actes pareil aidez moi.merci au revoir.

Par **cocotte1003**, le **04/02/2017** à **06:21**

Bonjour, envisagez déposer plainte pour violation de domicile et menaces de mort, cordialement

Par **morobar**, le **04/02/2017** à **09:07**

Bjr,rnVous pouvez déposer plainte directement auprès du procureur de la république si vous pensez que les forces de l'ordre vont classer sans suite votre doléance.

Par **Lag0**, le **04/02/2017** à **09:36**

Bonjour,
La plainte n'étant probablement étayée par aucun élément probant, je doute qu'elle mène à grand chose. Ce sera parole de l'un contre celle de l'autre...

Par **Sandrine57**, le **04/02/2017** à **11:35**

Merci pour vos réponses.